



L'an deux mille vingt-trois le 23 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille après convocation légale du 16 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. M. CRESPIY Jean Claude
 M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
 Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
 Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
 M. MATHEY Dominique – M. THOMAS Claude- Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER
 Nicolas – M. BECKER Bernard - M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent - M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD
 Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – Mme DUMAY Christine – M. CAPS Antony
 M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU
 Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. GOETZ Sébastien – Mme HUART Sonia

Procurations : Mme MARANDE Carole à Mme ROJAS Magali – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique

M. GAY Gérard à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – Mme MARCHAL Astrid

à M. FEGER Serge

Excusé(e)s : M. MICHEL Olivier – M. JOLY Philippe – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. ORY Denis – M. FAGOT
 REVURAT Yannick -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 5

Excusés : 5

Votants : 46

Date d'affichage : 31 mars 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

URBANISME

22/03/2023

Validation des modalités de mise à disposition du public des dossiers de modification simplifiée n° 2 à 5 du PLUi secteur Seille et Mauchère

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et suivants et L. 153-48 et suivants ;

Vu la délibération communautaire en date du 13 mai 2020 approuvant le PLUi du secteur Seille et Mauchère ;

Vu la délibération communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi secteur Seille et Mauchère ;

Vu la délibération communautaire en date du 18 novembre 2021 autorisant le Président de l'EPCI à prescrire les modifications simplifiées n°2, 3, 4 et 5 du PLUi du secteur Seille et Mauchère ;

Vu la délibération communautaire en date du 20 octobre 2022 définissant les modalités de mise à disposition du public des dossiers de modification simplifiée n°2 à 5 du PLUi secteur Seille et Mauchère ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné en date du 30 novembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLUi secteur Seille ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné en date du 30 novembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°3 du PLUi secteur Seille ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné en date du 30 novembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°4 du PLUi secteur Seille ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné en date du 14 novembre 2022 prescrivant la modification simplifiée n°5 du PLUi secteur Seille ;

Yannick FAGOT-REVURAT, Vice-président en charge de l'urbanisme, rappelle que la communauté de communes de Seille et Grand Couronné a entamé ces quatre procédures de modification dite simplifiée du PLUi du secteur Seille et Mauchère numérotées n°2, 3, 4 et 5, fin 2021 et début 2022.

Les dossiers de présentation de ces différentes procédures seront rendus accessibles au public pour une phase de concertation d'une durée d'un mois, **du 24 avril au 24 mai 2023**.

Ces dossiers seront déposés :

- dans leur version intégrale au format papier au siège de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné à Nomény, aux horaires habituels d'ouverture des locaux au public, et au format numérique sur le site Internet de la Communauté de communes.
- dans leur version allégée au format papier dans les communes incluses dans le périmètre du PLUi du secteur Seille et Mauchère aux horaires habituels d'ouverture des locaux au public. Dans ce cas les dossiers dans leur version complète pourront être consultés sur un poste informatique.

Les dossiers de modification simplifiée présentés dans leur version intégrale comprendront :

- L'additif au rapport de présentation introduisant les évolutions apportées aux pièces du PLUi
- Lorsqu'il est concerné par la modification, le règlement écrit modifié
- Lorsqu'il est concerné par la modification, le règlement graphique modifié
- Les avis émis par les Personnes Publiques Associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme

Les dossiers de modification simplifiée présentés dans leur version allégée comprendront :

- L'additif au rapport de présentation introduisant les évolutions apportées aux pièces du PLUi
- Les avis émis par les Personnes Publiques Associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme

Le public pourra consigner ses observations et remarques dans des registres papiers ouverts au siège de la Communauté de communes à Nomeny et dans les mairies des communes incluses dans le périmètre du PLUi du secteur Seille et Mauchère.

Le public pourra également transmettre ses observations et remarques par voie dématérialisée à l'adresse courriel suivante : urbanisme@comcom-sgc.fr

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Président de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné
47 rue Saint-Barthélemy
54 280 CHAMPENOUX

A l'issue de la phase de mise à disposition du public, les registres seront clos et le bilan de la concertation sera réalisé dans le cadre de la délibération d'approbation. Les éventuelles modifications qui seront apportées aux dossiers de modification suite à la mise à disposition seront signalées dans la délibération.

Les conditions de mise à disposition des dossiers et les modalités d'expression des observations du public seront rappelées :

- Par l'affichage d'un avis au siège de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné à Nomeny au moins 8 jours avant le début de la phase de mise à disposition
- Par la publication d'un avis dans un journal diffusé localement au moins 8 jours avant le début de la phase de mise à disposition

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les modalités de mise à disposition des dossiers de modification simplifiée n°2, 3, 4 et 5 du PLUi secteur Seille et Mauchère.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** les modalités de mise à disposition des dossiers de modification simplifiée n°2, 3, 4 et 5 du PLUi secteur Seille et Mauchère



CLAUDE THOMAS
2023.03.30 16:13:56 +0200
Ref:20230330_114401_1-1-O
Signature numérique
le Président